



Association des Intérêts de Vessy
Case postale 23
1234 Vessy

www.aiv.ch

Commune de Veyrier
Conseil administratif
7, Place de l'Église
1255 Veyrier

Vessy, le 6 décembre 2021

Concerne : Grands Esserts – entrée en force de l'autorisation de construire pour la pièce urbaine « Maison de Vessy »

Madame et Messieurs,

Maintenant que l'autorisation de construire de la pièce précitée est entrée en force, l'AIV demande que le Conseil administratif organise une séance publique pendant le 1er trimestre 2022 comportant l'intervention de tous les acteurs (Conseil administratif, DT-OU et DI-OCT, CPEG, chef de projet des Grands Esserts) impliqués dans ce projet et portant notamment sur les points suivants :

- Planning et délai du chantier/des travaux ;
- Mesures prises concernant les nuisances (bruit, poussière, trafic, etc.) pour les riverains et l'ensemble de notre commune ;
- Mise à jour (modifications et délais) du plan de mobilité de l'OCT pour la commune (desserte TC et lignes BHNS) ;
- Relation entre les travaux aux Grands-Esserts et le plan de zone de décharge PZ-02-2018.
- État des lieux et avancé des projets 'sécurisation Antoine-Martin' et 'chemin piéton/piste cyclable' sur la route de Veyrier (descente vers l'Office cantonal des véhicules).

Le Comité de l'AIV est à votre disposition pour préparer en amont cette séance publique, afin de redonner son sens au mot « concertation » si souvent évoqué par les autorités dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, nous réitérons notre ferme opposition à la suppression de la ligne de bus 8 Veyrier-Tourrnettes et demandons que le CA prenne contact avec l'OCT pour lui signifier l'opposition des autorités communales (Cf. la pétition de l'AIV et la résolution du 10 mars 2020

votée par le Conseil municipal). Il ne vous aura pas échappé, si vous êtes venus sur le terrain au Plateau de Vessy, que sa suppression est vue comme une trahison des autorités vis-à-vis des habitants et que cela a vraisemblablement influé négativement sur le résultat du vote. Dans tous les cas, l'AIV souhaite à tout le moins que la ligne 8 Veyrier-Tournettes dispose de deux années de fonctionnement en parallèle de la nouvelle ligne 20 afin de jauger concrètement son utilité.

De même, nous réitérons notre demande que le Conseil administratif contacte l'OCT pour lui signaler l'opposition des autorités communales (Cf. la résolution du 10 mars 2020 votée par le Conseil municipal) au tracé actuel de la ligne 49 et qu'il ouvre des discussions dans ce sens.

Enfin, l'AIV voudrait insister sur l'urgence de faire avancer les dossiers sur :

- La sécurisation de la route Antoine-Martin (5 ans et demi depuis la pétition...) ;
- La construction d'un deuxième pont/passarelle au Bout-du-Monde ;
- L'aménagement de la piste cyclable/chemin piéton vers l'Office cantonal des véhicules.

Comme toujours, l'AIV, ainsi que les autres associations AIP, A2C et AVRМ, reste à votre entière disposition pour toute séance constructive, collaborative et ouverte portant sur les sujets précités.

Les conséquences du rejet de la délibération du 13 avril 2021 par référendum font l'objet d'un courrier séparé.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame et Messieurs les Conseillers administratifs, nos salutations les meilleures.

Charles Lassauce
Vice-président

Max Müller
Président

CC :

- AIP.
- A2C,
- AVRМ
- Conseil municipal